

# Bureau syndical

## Compte-rendu de réunion



### Réunion du lundi 8 décembre au Perray-en-Yvelines

#### Étaient présents :

#### Avec voix délibérative

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BARBOTIN CC Plaine et Forêt d'Yvelines
- M. BONNEAU Conseil Général de l'Essonne
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FISCHER Conseil Régional d'Ile-de-France
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil Général des Yvelines
- Mme VITRAC-POUZOLET Conseil régional d'Ile-de-France

#### Ainsi que :

M. AUBLE (CG78), Mme BRETAGNE (ST-ARNOULT-EN-YVELINES), Mme GIOBELLINA (UAP).  
PNR : Mmes LE LAGADEC, BUREAU, CHABROL, DELAITRE, DOUBRE, DUMAZEAU, HOUGUET, MAUSSION, MONTET, TISSERONT, et MM MARGAT, HARDY et POUZERGUES.

#### Absents excusés :

- Mme BONZANI Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint Lambert des bois
- M. PLANCHENAUULT Conseil général des Yvelines

#### Pouvoirs :

- Mme BONZANI à M. FISCHER
- M. BOURNAT à M. VANDEWALLE

## **1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 20 octobre 2014.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2. Modifications du Guide des aides du Parc.**

Depuis le début de l'année 2014, le Parc a procédé à des ajustements de son guide des aides, par chapitres thématiques. Les chapitres n°1 « Patrimoine bâti remarquable », n°2 « Aménagement et gestion de l'espace public », n°5 « Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » et n°10 « Développement économique » ont en effet été modifiés en début d'année.

Le Bureau syndical s'est donc penché sur de nouvelles propositions avant leur présentation en Comité syndical.

Avant l'examen des différentes propositions d'évolution ou de création, M. Bonneau souhaite préciser que le département de l'Essonne demandera probablement de nouveaux ajustements avec la prochaine contractualisation du futur contrat de Parc 2014-2020.

- **Aide 4-2 « Création de logements aidés ou remise sur le marché de logements locatifs vacants dans bâti ancien »** : *Suppression de cette aide, car de nouvelles aides sont proposées dans le cadre du programme « Habiter mieux ».*

- **Création d'une aide n°4-2 « Etude de faisabilité pour la réalisation de petites opérations de logements aidés : Opérations Mutualisées »** :

Bénéficiaires : Collectivités territoriales / Bailleurs. Taux de subvention : 70%. Plafond du montant de l'aide : 20 000 € HT (sur un programme général) / 50 000 € HT (sur un programme particulier).

Conditions particulières : Dans le cadre de la politique de logements du PNR des opérations mutualisées, aide destinée à la réalisation d'une étude urbaine de faisabilité de logement social. Cette étude doit concerner un site de projets compris dans un périmètre d'opérations mutualisées (regroupement d'un minimum de 3 sites de projets de logement social sur une même commune ou sur des communes proches). Subvention destinée aux collectivités territoriales et aux bailleurs qui souhaitent réaliser des opérations mixtes, avec une programmation comprenant une part minimale de logement social de 50%, ou de logements sociaux (100%). L'étude devra associer la mission urbanisme dès l'élaboration du cahier des charges et tout au long de la démarche (réunions de travail, comités techniques et pilotages). L'étude devra mettre l'accent sur la qualité urbaine, environnementale, paysagère et architecturale de l'opération compte tenu du tissu urbain environnant et inclure une démarche de concertation des habitants.

M. Bonneau estime que cette aide est très importante pour la dynamique des logements sociaux en milieu rural et qu'elle soit d'un montant non négligeable.

- **Aide 5-2 (Conseils en énergie partagée)** : ajout d'une phase 3, dans les mêmes conditions que pour la phase 2, à savoir : « adhésion à une agence locale de l'énergie, pour 1,25 €/an/habitant. »

- **Aide 5-4 (Développement des énergies renouvelables)** : Aide renommée « Aide écoenvironnementale pour les investissements en isolation et installation d'EnR ».

Modifier le plafond de 75000 € : 45 000 € sur un programme budgétaire particulier, 12000 € sur un programme général. Public : Collectivités territoriales et établissements publics. Principe : Aide au fil de l'eau. Compatible avec la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE) et les crédits d'impôts. Traitement des dossiers par trimestre ou par semestre. Analyse des dossiers en commission restreinte AUP.

Critères : Grille d'évaluation des éco-défis. Effort, exemplarité, visibilité. Conditions : Adopter la démarche Négawatt : « sobriété > efficacité énergétique > énergies renouvelables ». Travaux visant l'optimum. Démarche écologique. Travaux réalisés de préférence par une entreprise RGE (de préférence locale) > critère d'évaluation des dossiers.

Travaux éligibles :

- installation d'énergies renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique, solaire photovoltaïque, méthanisation, en neuf ou en rénovation.

- travaux de maîtrise de l'énergie en rénovation : les matériaux utilisés devront être compatibles avec le bâti existant et viser l'optimum.

Indicateurs : Possibilité d'évaluer la quantité d'EnR installée et les économies d'énergies théoriques.

- **Aide 10-1 : « Investissements matériels des entreprises ».** Une précision est apportée à cette aide. En sous-titre, indiquer que cette aide comprend les investissements destinés à l'efficacité énergétique et à l'intégration environnementale des entreprises, le recours aux énergies renouvelables. Modifier le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises en conséquence.

- **Aide 14-1 : Les « Utopies réalistes » : Aide aux projets urbains, architecturaux et paysagers expérimentaux, innovants et écologiques :**

Taux : modifier le texte : Fonds d'aide attribué par un jury composé d'experts et de membres de la commission restreinte Architecture Urbanisme Paysage. Conditions particulières : substituer au texte actuel la mention : Un règlement de l'appel à projet « Les utopies réalistes » est annexé au guide des aides. Cet appel à projet fonctionne par session annuelle.

- **Aide 14-2 « Fonds d'innovation pour le logement social » :** fusionner cette aide avec la précédente.

- **Création d'une aide pour l'accompagnement d'une démarche innovante et/ou expérimentale de concertation citoyenne :**

Bénéficiaires : Collectivités territoriales / Associations / Porteurs de projets. Taux de subvention : 70%.

Plafond du montant de l'aide : 10 000 € TTC (sur un programme général). Conditions particulières : Démarche de concertation citoyenne qui doivent être innovantes : diagnostic partagé, ateliers et conseils citoyens. Cette concertation doit être effectuée dans le cadre de projets d'aménagements.

C'est le bureau qui jugera du caractère innovant du projet.

L'ensemble des modifications sont adoptées.

### **3. Mise à jour du règlement des Utopies Réalistes (2015 - 3<sup>e</sup> session).**

Le Parc souhaite lancer en 2015 une 3<sup>e</sup> session de l'appel à projets innovants « Les utopies réalistes », dans les mêmes conditions que la session 2. Un nouveau calendrier est proposé.

Calendrier prévisionnel session 2015 :

- décembre 2014 : lancement de la communication sur l'appel à projet
- jusqu'au 27 février 2015 - 18h : période de dépôt des candidatures pour présélection
- 28 février au 9 mars 2015 : le Parc informe le porteur de projet sur l'éligibilité de sa candidature et donc la possibilité, ou non, de déposer un dossier détaillé
- du 10 mars au 17 juin 2015 18h : constitution des dossiers détaillés pour les projets présélectionnés
- fin juin 2015 : Jury
- juillet 2015 : Publication des lauréats

Ce calendrier est approuvé à l'unanimité.

### **4. Partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France.**

Ce partenariat, initié en 2006, concerne le concours du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse sur le programme de la CCI Paris Ile-de-France d'accompagnement des chefs d'entreprise dans la mise aux normes accessibilité de leur établissement :

- Sensibilisation auprès des entreprises implantées sur le périmètre du parc
- Accompagnement personnalisé proposé aux professionnels par la CCI Paris Ile de France, appelé « Diagnostic Accessibilité ».

Afin d'aider les professionnels à bénéficier d'un accompagnement "diagnostic accessibilité", le Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse versera une subvention à la CCI Paris Ile-de-France à hauteur de 53,75% du prix TTC facturé aux professionnels. Ce diagnostic a un coût de 350 € HT, soit 418,60 € TTC.

Le Bureau approuve ce partenariat à l'unanimité.

#### **5. Partenariat avec le CHEP 78 pour un projet tutoré autour du Plan paysage et biodiversité de la Plaine de Jouars à Montfort**

Le Parc et le Centre horticole d'Enseignement et de Promotion (CHEP 78) du Tremblay sur Mauldre souhaitent s'associer autour d'un programme d'actions pédagogiques sur la vallée de la Mauldre en lien avec le Plan paysage et biodiversité de la Plaine de Jouars à Montfort.

La durée du Projet Tutoré est fixée à 7 mois, de novembre 2014 à fin mai 2015. Le rythme d'intervention est fixé à une fois par semaine hors congés scolaires et sur la journée du jeudi en fonction de l'avancement du travail personnel.

Le détail du projet se trouve annexé à cette note de synthèse (annexe 1). Le CHEP78 a proposé une convention, par laquelle le Parc s'engage à indemniser les étudiants des frais inhérents à la réalisation des Projets tutorés.

M. Fischer approuve tout particulièrement ce partenariat, ayant œuvré pour la pérennisation de cet établissement d'enseignement agricole. Il estime que la rencontre des techniciens du Parc est une réelle opportunité pour les étudiants.

Le Bureau approuve ce partenariat à l'unanimité.

#### **6. Avenant à la convention de télédéclaration des actes administratifs.**

Depuis 2011, le Parc naturel régional adhère au groupement de commande proposé par le CIG Grande Couronne, attribué à l'époque à la plateforme OK Actes (contrôle de légalité) et OK Marchés (marchés publics). En 2014, le CIG Grande Couronne a effectué une nouvelle mise en concurrence, à l'issue de laquelle un nouveau prestataire a été sélectionné. Le nouveau dispositif retenu est celui de CDC FAST, dénommé FAST ACTES.

Ce changement de prestataire pour la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité implique que le Parc signe un avenant à la convention signée à l'époque avec la Préfecture des Yvelines. L'unique objet de cet avenant consiste à acter le changement de solution web. Le Bureau autorise donc à l'unanimité le Président du Parc à signer cet avenant.

#### **7. Partenariat avec les Guides de Parc et une conférencière.**

Il est proposé au Bureau syndical de renouveler la convention de partenariat avec les Guides de Parc et Aurélie Erlich, guide conférencière.

Cette convention a pour objet :

1. de développer l'accueil de groupes au château de la Madeleine. Cette mission est confiée à Aurélie Erlich, conférencière nationale diplômée aux côtés de Stéphane Lorient, animateur Patrimoine du Parc.

2. de fixer les obligations respectives des différentes parties, le contenu du soutien apporté par le Parc aux Guides de Parc : Sylvaine Bataille et Jean-Paul Carcel, ainsi qu'à Aurélie Erlich guide conférencière, pour l'organisation de sorties.

3. d'assurer des interventions pédagogiques dans le cadre de l'opération « Ma commune dans le Parc » : de l'accompagnement et l'animation des classes tout au long du projet jusqu'à la restitution finale.

Le Parc souhaite soutenir et accompagner les guides et la conférencière dans leur activité par la proposition d'un tarif réduit pour les individuels permettant d'attirer un public plus nombreux. Dans cet but, il est décidé qu'une subvention leur sera versée pour la quatrième année.

Les guides pourront maintenir une sortie même si le nombre de participants ne permet pas d'atteindre le seuil de rentabilité. De plus, le Parc décide de recourir aux services des guides pour :

- l'organisation de visites lors de ses événements annuels.
- l'organisation d'un rallye pédestre famille en juin 2015.

Dans le cas de commande d'animations par le Parc, lors des événements qu'il organise ou soutient sur son territoire (et qui sont gratuites pour le public), celui-ci s'engage à rémunérer les guides de Parc de la façon suivante :

- Balades et visites guidées d'une demi-journée : 170€
- Balades et visites guidées d'une journée : 340€
- Animation d'un stand, atelier ou jeu sur un thème choisi par le Parc : 30€/h

Dans le cadre de visites-conférences organisées spécifiquement pour les groupes au château de la Madeleine, le Parc s'engage à rémunérer la conférencière à hauteur de 80 € TTC par visite effectuée. Les autres tarifs de la conférencière seront :

- Conférence en salle et visite à thème : 160€
- Animation d'un stand, atelier ou jeu sur un thème choisi par le Parc : 30€/h

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse s'engage à verser une subvention maximale de 1 320 € euros par guide et conférencière, valable pour 11 à 15 balades sur une période comprise entre le mois de janvier 2015 et décembre 2015. La subvention est revue à la baisse dès lors que le nombre de participants permet d'atteindre le seuil de rentabilité. Si ce plafond n'est pas atteint, les bénéficiaires ne peuvent demander le paiement du solde au titre d'une subvention.

Pour l'opération « Ma commune dans le Parc », le budget fixé pour chaque intervenant est de 1700 € maximum, pour 8 à 10 demi-journées d'interventions (sur la base de 170 € par demi-journée).

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention de partenariat.

## **8. Bilan de l'action Baladobus 2014 et répartition des frais entre partenaires.**

Créé en 2000, le Baladobus permet aux visiteurs arrivant à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse de rejoindre plusieurs sites touristiques majeurs du Parc naturel régional : les Vaux de Cernay, le Château de Breteuil, le Musée de Port Royal, etc. Le fonctionnement de cette navette touristique est le fruit d'un partenariat entre plusieurs acteurs touristiques, le PNR, les communes du Parc concernées, les sites touristiques, chaque partenaire participant au financement de la ligne. Depuis deux ans les rendez-vous du Baladobus (visites guidées avec les guides de Parc) nous ont permis d'accompagner les visiteurs dans sa découverte du territoire.

Bilan 2014 : 1190 visiteurs pour 37 jours de fonctionnement, recettes : 3972 euros (chiffres 2013 : 918 visiteurs pour 35 jours, 3084 euros). C'est la plus forte fréquentation depuis l'origine de la ligne.

Afin de solliciter les partenaires pour le versement de leur quote-part, le Bureau syndical approuve à l'unanimité la répartition suivante, calculée sur la base du décompte effectué par la SAVAC :

Participation des communes :

- Milon la Chapelle : 100 €
- Dampierre-en-Yvelines: 140 €
- Magny les Hameaux : 220 €
- Saint Lambert des bois : 100 €
- Saint Rémy lès Chevreuse : 420 €
- Cernay la Ville : 140 €
- Chevreuse : 280 €

Participation des partenaires privés (sites et propriétaires d'hôtel) :

- Château de Breteuil : 1390 €
- Musée de Port Royal : 1390 €
- Hôtel de la Chapelle : 100 €
- Manoir de Sauvegrain : 100 €
- Résidence des Ducs de Chevreuse : 150 €

Les élus du Parc se félicitent du partenariat très sympathique qui s'est développé autour du Baladobus depuis une décennie. La répartition des frais entre partenaires se fait de façon très courtoise, chacun participant à hauteur de son retour sur investissement.

Il faut signaler également au titre des succès en termes d'animation du territoire, la très bonne performance d'une second salon des métiers d'art au château de Neuville à Gambais. Les artisans ont réalisé un excellent chiffre d'affaires (40 000€) et le salon a connu une fréquentation de 1800 visiteurs sur le week-end.

## **9. Mise à jour de tarifs.**

Certains produits mis en vente à la boutique du Parc naturel régional ont subi une modification de leur tarif, qu'il convient de répercuter sur le prix de vente proposé.

Il s'agit des produits suivants :

Livre photo : Festiphoto de la Forêt de Rambouillet 2014 : 15 €

Savons « Lilly des Bulles » :

- les « Basiques » : 5 €
- les « Précieux » et les « spécifiques » : 6 €
- le shampoing « addictif » : 7 €
- le coffret (2 savons) : 14 €
- le coffret (3 savons) : 20 €

Miel de M. Vincent Petruzella :

- Pot de miel de 500 g : 6,50 €

Ferme de Fanon :

- Escargotines (80 g) : 8,50 €
- Escargots au court bouillon : 11 €

Thomas Lafouasse (producteur de pâtes bio)

- Pâtes bio nature (500 g) : 5,50 €
- Pâtes bio légumes (250 g) : 4 €

## **10. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes.**

Le Bureau syndical est invité à prendre connaissance de l'instruction proposée par les commissions restreintes pour l'attribution d'aides dans leurs domaines respectifs :

❖ Pour la **Commission restreinte « Education à l'environnement et au territoire »** qui s'est tenue le 18 novembre 2014, sous la présidence de Mme Evelynne AUBERT :

- 500 € à la commune de Boullay-les-Troux : participation financière aux animations réalisées par un intervenant dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAPS) sur le tri et recyclage et l'alimentation.
- 468 € à l'école Clairbois, de Rambouillet : participation financière aux animations réalisées par un intervenant et à l'acquisition de matériel dans le cadre de la création d'une mare.
- 128 € à l'école Francis JAMMES, de Magny-les-Hameaux : participation financière aux animations réalisées par un intervenant dans le cadre d'un projet de plantation d'arbres fruitiers à l'école.
- 500 € à l'école Petit Prince, de Magny-les-Hameaux : participation financière aux animations réalisées par un intervenant et à l'acquisition de matériel dans le cadre d'un projet d'aménagement de jardins et de plantation d'arbres fruitiers à l'école.
- 500 € à l'école André Gide, de Magny-les-Hameaux : participation financière aux animations réalisées par un intervenant et à l'acquisition de matériel dans le cadre d'un projet de plantation d'arbres fruitiers à l'école.

La question est posée par M. Fischer d'une concentration des aides à Magny-les-Hameaux. Plusieurs écoles de cette commune ont en effet adhéré au projet de plantation d'arbres fruitiers. Mais dans le futur d'autres écoles seront à leur tour candidates.

La commission Pédagogie veille à ce que les aides soient bien réparties sur le territoire.

M. Barbotin souhaite également que davantage de communication soit faite de l'ensemble de ces actions pédagogiques.

Il est rappelé que le Parc organise une fête des Ecoles en fin d'année afin de valoriser le travail des classes qui se révèle très intéressant et d'un grand bénéfice pour les enfants et les enseignants.

❖ Pour la **Commission restreinte « Architecture, Urbanisme, Paysage »** qui s'est tenue le 24 novembre 2014, sous la présidence de M. Gérard CHIVOT :

- Aide 2014/043/02-03 : Plantation d'arbres sur la rue d'Auffargis et l'avenue Charles-de-Gaulle (Commune des Essarts-le-Roi). Participation du Parc : 6 836,90 €.

Il s'agit d'une plantation qui aura un vrai effet qualitatif sur le village.

- Aide 2014/044/02-03 : Plantation de haie le long de l'avenue de Breteuil (Commune du Mesnil-Saint-Denis). Participation du Parc : 960 €.

De même cette opération permettra de mettre en valeur une nouvelle frange urbaine, après la réalisation de nouveaux logements sociaux. L'opération est intéressante car elle implique les habitants et le bailleur.

❖ Pour la **Commission restreinte « Développement économique »** qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014, sous la présidence de M. Georges PASSET :

- Modernisation du salon de coiffure coiff & co de Madame Piriou, Magny-les-Hameaux. Travaux de déplacement du salon de coiffure : 14 800 € HT. Subvention accordée : 2 220 €, provenant du fonds PNR 753 (Yvelines).
  - Modernisation de la société J2FPS, poses, services, rénovation M Foisnel, Le Mesnil-st-Denis. Véhicules aménagés, flochage, informatique : 22 120,05 € HT. Subvention accordée : 3 318,01 €, provenant du fonds PNR 753 (Yvelines).
  - Modernisation de la boulangerie Jourdan, Monsieur et Madame Jourdan à Gif-sur-Yvette. Four et adoucisseur : 39 950 € HT. Subvention accordée : 5 992,50 €, provenant du fonds PNR 700 (Essonne).
- Monsieur BONNEAU souhaite s'assurer au passage que cette subvention est bien financée dans le

cadre des accords trouvés entre les services du Parc et le département de l'Essonne, ce qui est effectivement le cas. Le président tient à rappeler à cette occasion que l'année 2014 fut compliquée du côté des financeurs départementaux. Le vote du programme d'actions par le département des Yvelines n'interviendra qu'en toute fin d'année. M. VANDEWALLE rappelle qu'il est très attentif à un juste retour sur investissement des financeurs. Pour les subventions accordées par le Parc, il n'y a pas de fongibilité des financements entre les départements.

Subvention accordée sous réserve de financement par prêt bancaire, à valider avant fin janvier 2015, faute de quoi le crédit de subvention sera annulé.

- Pressing Pagès à Gif-sur-Yvette. Matériel de production, logiciel, aménagement de la boutique : 40 896 € HT. Subvention accordée : 6 134 €, provenant du fonds PNR 700 (Essonne).
- Modernisation d'Optique Chevreuse, M Rosen à Chevreuse. Travaux de réfection du local : 70 000€ HT. Subvention accordée : 10 500 €, provenant du fonds PNR 753 (Yvelines).
- Modernisation de l'entreprise d'élagage « Treelogie » M Masse, Le Mesnil-st-Denis. Broyeur : 25 000€ HT. Subvention accordée : 3 750 €, provenant du fonds PNR 753 (Yvelines).
- Modernisation de Bip Bip Production, Arnaud Thouvenel, Chevreuse. Vitrine, mobilier, drone, caméra : 12485,50 euros. Subvention accordée : 1872,83 €, provenant du fonds PNR 753 (Yvelines). Subvention accordée sous réserve de production des éléments de bilan économique manquants.

❖ Pour la [Commission restreinte « Patrimoine »](#) qui s'est tenue le 03 décembre 2014, sous la présidence de Mme Véronique BOONE :

- Financement participatif KissKissBankBank : Projet Cart'eaux, par RedEDit, pour l'édition du livre d'art et de paysage de l'exposition Plateau Lumière, organisée par le Parc sur le thème de l'eau, en lien avec le Plan Paysage et Biodiversité : 1000 €. Cette demande de financement a également été soumise à la Commission Développement économique qui l'a approuvée.

- Aide 2014/045/01-03 : Restauration du lavoir de Saint-Fargeau (Commune de Longvilliers).  
Participation du Parc : 6 650 €.

- Aide 2014/046/01-03 : Restauration du mur du cimetière, un des rares cimetières suspendus du territoire (Commune de Milon-la-Chapelle). Participation du Parc : 10 500 €.

- Aide 2014/046/01-03 : Restauration de la façade du local de l'Association Montfortoise d'Education Populaire. (Commune de Montfort-l'Amaury). Participation du Parc : 5 000 €. Il s'agit d'un patrimoine du XXe siècle mais qui a son intérêt (ancien cinéma), ce que note M. BARBOTIN.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

Questions diverses :

- Position du Bureau sur l'aérodrome de Toussus-le-Noble

M. VANDEWALLE souhaite informer les membres du Bureau de la démarche de plusieurs maires qui ont écrit au Préfet à propos du devenir de l'aéroport de Toussus-le-Noble. Il lui est difficile de s'associer directement à la démarche en raison de sa participation précédente au groupe de travail monté à l'initiative du secrétaire général de la Préfecture. Il souhaite cependant écrire au Préfet afin d'attirer son attention sur la lenteur de l'avancement de ce dossier, qui devait aboutir en principe sur des décisions très rapide après les travaux entrepris dans les années récentes, en particulier la recherche d'un nouvel aéroport pour les hélicoptères. L'installation de l'école de pilotage des hélicoptères dans cet aéroport a engendré en effet de vraies nuisances sonores pour les riverains.

Mme GIOBELLINA, Présidente de l'Union des Amis du Parc souligne le niveau de trafic très élevé de cet aéroport de tourisme, premier pour la formation des pilotes en France. Elle estime que l'Etat a tranché dans le sens du statu quo et elle pense que le message officieux sinon officiel est celui du maintien de l'aéroport contre l'engagement de ne pas construire encore davantage de logements.

- Examen du projet de maison de l'Eco-mobilité (voire PPT commenté par M. POULON, président de la Commission Tourisme).

- M. CHIVOT, président de la Commission Urbanisme, Paysage, Architecture souhaite que le Parc subventionne l'acquisition d'une prochaine caméra thermique par l'ALEC. Cette question sera étudiée dans le cadre de la prochaine contractualisation avec cette agence Info-Energie.